

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 avril 2025

RÉFORME DE L'AUDIOVISUEL PUBLIC ET SOUVERAINETÉ AUDIOVISUELLE - (N° 118)

SOUS-AMENDEMENT

N° AC1889

présenté par

Mme Taillé-Polian, M. Amirshahi, Mme Arrighi, Mme Autain, Mme Balage El Mariky, Mme Belluco, M. Ben Cheikh, M. Biteau, M. Arnaud Bonnet, M. Nicolas Bonnet, Mme Chatelain, M. Corbière, M. Davi, M. Duplessy, M. Fournier, Mme Garin, M. Damien Girard, M. Gustave, Mme Catherine Hervieu, M. Iordanoff, Mme Laernoës, M. Lahais, M. Lucas-Lundy, Mme Ozenne, M. Peytavie, Mme Pochon, M. Raux, Mme Regol, Mme Sandrine Rousseau, M. Ruffin, Mme Sas, Mme Sebaihi, Mme Simonnet, M. Tavernier, M. Thierry et Mme Voynet

à l'amendement n° AC1468 du Gouvernement

ARTICLE 4

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité

Au 17 alinéa,

le mot :

"organismes",

est remplacé par le mot :

"entreprises"

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à s'opposer à la filialisation des médias publics derrière une holding. C'est l'autonomie des médias publics et leur diversité qui fonde leur indépendance et leur capacité à l'ensemble des français.